



Planification des soins à prodiguer à un membre de la famille

Vous prévoyez prendre soin d'un membre de votre famille qui est malade ou âgé

Mise en scène :

En tant qu'enfant unique, je savais que la responsabilité de prendre soin de mes parents m'incomberait un jour ou l'autre. C'est pourquoi j'ai parlé très tôt à mes parents de l'assurance vie et de l'assurance maladies graves pour leur expliquer à quel point elles me seraient utiles lorsque je devrais m'occuper d'eux. Mon père a d'abord été réticent, mais il a fini par comprendre à quel point le fait de souscrire une assurance maladies graves atténuerait mon stress financier. Ainsi, l'assurance pourrait couvrir des dépenses telles que l'achat d'un lit thérapeutique ou l'installation d'une rampe d'accès. Et je pourrais utiliser leur assurance vie pour payer la dette liée aux frais médicaux et aux frais funéraires.

Résultat :

Mon père a souscrit des assurances vie et maladies graves pour lui et ma mère alors qu'il travaillait. Il a décidé de ne conserver que son assurance vie après son départ à la retraite en convertissant sa couverture en un régime individuel.

Cette page présente un exemple d'événement marquant, destiné à vous mettre en contexte et à nourrir votre réflexion sur l'ajout d'une assurance à votre portefeuille. Le contenu de cette page ne doit pas être considéré comme une recommandation. Nous vous conseillons de toujours demander l'avis d'un conseiller en assurance autorisé avant de prendre d'importantes décisions en matière d'assurance. Les produits sont offerts en fonction de la disponibilité des régimes, les demandes sont soumises à examen et les demandes de règlement sont traitées sous réserve d'approbation et ne sont pas garanties.

Les produits et services de l'Assurance collective sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. (Manuvie). Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2023. Tous droits réservés. C. P. 2580, succ. B, Montréal (Québec) H3B 5C6.